

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 15 FEVRIER 2023 à 18 h

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 15 FEVRIER à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 3 février 2023, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mr VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe.

Excusés :

M. BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à M. AMELING Christian.
Mme PAILHORIES Anne pouvoir à Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à M. RAYSSAC Pascal.
M. BRUGIDOU David pouvoir à M. COUDERC Patrick.
M. SCHEIFF Yanik pouvoir à M. VIDAL Jean-Christophe.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme LAFFAGE Stéphanie.
Mme DUMONT Pauline.
Mme COTTET Aurélie.

Mme Jacqueline ANNETTE-OGIER a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h.

Madame Le Maire :

Alors mes chers collègues, merci d'être là. Pour ce Conseil consacré essentiellement au Débat d'Orientations Budgétaires. Je vais commencer par énoncer les pouvoirs :

- Laurent BIELLE-BIARREY donne pouvoir à Christian AMELING.
- Anne, je pensais qu'elle allait être en retard juste, Anne PAILHORIES donne pouvoir à Jacqueline ANNETTE-OGIER.
- Philippe BRUNOT à Pascal Rayssac.
- David BRUGIDOU à Patrick Couderc.
- et Yanik SCHEIFF à Jean-Christophe Vidal.

On va désigner un ou une secrétaire de séance, je propose de désigner Jacqueline ANNETTE-OGIER. Tu ne l'as jamais été ? Alors, est-ce que vous avez consulté le compte-rendu de la dernière séance qui vous a été adressé ? Est-ce que vous avez des remarques ? On le soumet ?

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire :

Ah, d'accord. Très bien donc, je le mets aux voix, qui est contre, qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 DECEMBRE 2022 à l'unanimité.

Alors, nous allons commencer par le compte rendu des décisions du maire, nous en avons plusieurs qui concernent des avenants au marché de travaux de réaménagement des écoles du centre-bourg. Donc il y a un avenant numéro 2 au lot 5, un avenant numéro 2 au lot 3, un avenant numéro 3 au lot 6, un avenant numéro 2 au lot 9. Est-ce qu'il y a des remarques sur ces décisions ? Patrick !

Patrick COUDERC : inaudible sans micro.

Christian AMELING :

Oui, moi aussi je les ai demandé, on les aura. Si ça vous intéresse, l'avenant numéro 2, au lot 5, c'est le petit portillon qui donne de l'école Mitterrand, qui donne sur l'allée Stravinsky, parce qu'il y avait un grand portail, mais pour la sécurité des enfants, pour mieux pouvoir les filtrer lorsqu'ils vont réfectoire, on a pensé que ce serait bien de mettre un petit portillon et tout le monde a été d'accord là-dessus. Sur l'avenant numéro 2 du lot 3, c'est une étanchéité entre l'ancien bâtiment et le nouveau dortoir. Il y avait une fuite au niveau de l'ancien bâtiment, donc ça détérioré le nouveau bâtiment, donc on l'a réparé bien sûr. Pour l'avenant numéro 3 sur le lot 6, c'est un coupe-feu une demi-heure qui nous a été imposé par le Bureau de contrôle sur une porte qui existait déjà avant. Donc il a fallu la remplacer et mettre un coupe-feu une demi-heure. Sur l'avenant numéro 2 du lot 9 c'est des plinthes dans la cuisine et un problème d'étanchéité sous le lave-vaisselle voilà Madame le Maire !

Madame Le Maire :

Merci Christian. Donc Pour information, Oui, Christophe !

Christophe VIDAL :

Au niveau des avenants, à tous les conseils on fait passer des avenants là concernant ces travaux de réaménagement des écoles du centre-bourg, c'est à peu près fini les avenants ? où il y en a encore d'autres en réserve ? possible ? Comment ?

Madame Le Maire :

Christian !

Christian AMELING :

Il doit y en avoir un autre et après c'est fini. Alors si vous voulez, je vous ai mis ici la liste des avenants. Vous avez une feuille, vous pouvez venir la chercher, vous la prendrez tout à l'heure. Vous avez tous les avenants, vous avez tout ce qu'il vous faut. Aucun problème. Alors ce qui nous coûte plus cher bien entendu, on va avoir 60 000€ d'avenants, ce qui nous coûte le plus cher, c'est les 30 000€ d'aménagement pour la rétention d'eau avant de le mettre dans le public qui avait été imposé par l'agglomération qui nous coûte 30 000€, donc on va avoir à peu près 5% d'avenants alors qu'on aurait pu en avoir que 2,5. Voilà, j'ai la liste là, je vous ai fait des tirages, si ça vous intéresse, vous pouvez en prendre un, voilà.

Madame Le Maire :

Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Oui juste un mot sur les avenants alors évidemment, les avenants, on est tous d'accord pour dire que c'est toujours trop. Néanmoins, je trouve que vous avez progressé. Je me souviens des avenants pour l'école de Saint-Ferréol, j'ai envie de dire, je suis beaucoup moins choqué en voyant les avenants d'aujourd'hui que ceux d'hier. Voilà.

Madame Le Maire :

Alors moi, je tiens à ce sujet, à remercier les élus, je sais que les membres de la commission travaux étaient invités à suivre le chantier. Et voilà, il y a eu des élus très assidus donc évidemment Christian AMELING, Brigitte TREY D'OUSTEAU mais aussi Patrick COUDERC qui régulièrement, le mercredi matin, venaient aux réunions de chantier et ont vraiment suivi, « marqué à la culotte » si je peux dire, les entreprises titulaires du Marché. Et je pense que ça s'en ressent puisque les besoins étaient adaptés très vite. Et, moi je suis une spécialisée dans la commande publique, je vois comment effectivement on peut dérapier au niveau des avenants et je m'attendais à ce qu'on ait beaucoup plus de plus-value d'oublis, alors que là, vraiment les besoins ont été pris en compte assez précisément. Voilà donc je voulais, je tenais vraiment à les remercier de cet investissement. Simone !

Simone BARRAULT :

Oui, moi je rajouterai que j'ai je trouve que l'architecte a été particulièrement efficace. C'est quand même lui qui a fait tous les comptes rendus et il a quand même au niveau des artisans a été très présent ce qui a facilité sûrement le déroulement de travaux.

Madame Le Maire :

C'est vrai, oui.

Christian AMELING :

Oui, je vais aller dans ton sens, Simone. L'architecte a été très présent. Les entreprises tous les mercredis avaient toutes les entreprises avaient au moins un représentant. On a fait exactement 52 mercredi matin, puisqu'aujourd'hui c'était la 52ième et dernière réunion, donc on a fait un an tous les mercredis de 2 h à 2 h 30 de réunion sur le chantier. On a eu plusieurs facteurs qui ont été quand même assez favorables, le premier, ça a été qu'en amont, les entreprises, comme il y avait la guerre en Ukraine qui se profilait, qui commençait. On avait bien dit, on leur avait bien demandé de faire du stock avant qu'on avance trop et ils l'ont fait. Bon à plusieurs reprises sur deux points en particulier en fonction justement de l'approvisionnement, il a fallu qu'on change des structures, mais ça n'a pas du tout modifier le résultat final, je pense que ça a été un bon chantier. On aurait pu s'en sortir entre 2 et 3% d'avenants si on n'avait pas eu des choses obligatoires. Bon par exemple, je pense que le portillon là pour la sécurité des enfants, ça c'est quelque chose qu'il fallait absolument faire, quoi. Il y a des avenants qu'il faut faire quoi, on ne peut pas tout prévoir à l'avance. Le système de sécurité au niveau de la nouvelle partie et qu'il a fallu sur l'ancienne partie de l'école, faire le même système de sécurité pour que les deux soient coordonnés, ça c'est quelque chose qu'il fallait faire aussi. Il y a des choses qu'il fallait absolument faire. Je pense qu'on a fait un bon chantier. Après on verra à l'usage, je crois que pour l'instant, tout le monde est content de ce qui a été fait. La salle de sport, le traçage est en train de se faire. Ensuite on positionnera, mais là on a un petit problème d'approvisionnement justement, des panneaux de basket. Et puis nos enfants iront jouer dans la salle couverte, voilà.

Madame Le Maire :

Alors on aura une inauguration des locaux, la date n'est pas encore prévue mais ça sera une inauguration sous la forme d'une porte ouverte pour la population. Donc un samedi

matin, la population sera conviée pourra venir visiter l'aménagement des locaux. Il y a aussi une décision qui concerne un emprunt de 200 000 €. Oui, Christophe !

Christophe VIDAL :

Alors cet emprunt de 200 000€, pourquoi pas, mais pourquoi faire ? c'est quoi la finalité de cet emprunt ? Qu'est-ce que vous comptez financer avec ?

Madame Le Maire :

Alors il a été prévu qu'on emprunte tous les ans, 400 000 €. Pour nos investissements, là on a limité l'emprunt à 200 000 €. Et vous verrez dans la perspective que je vais vous présenter, il n'y aura pas d'autres emprunts de prévus d'ici la fin du mandat.

Christophe VIDAL :

Donc, c'est celui de 400 000 euros, initial réduit à 200 000 euros.

Madame Le Maire :

Oui, c'est celui qui était prévu. Oui !

Pascal RAYSSAC :

Pour être plus précis Laurence, vous l'avez limité ou on vous l'a limité ?

Madame Le Maire :

Ah non on nous l'a limité. On aurait pu poursuivre les la consultation, on ne l'a pas fait. Voilà pour ceci, pour bénéficier encore d'un taux relativement correct, voilà.

Pascal RAYSSAC :

On vous la limité pour quelle raison ? Parce que les banques ne font plus leur job ou simplement parce que les banques ont considéré qu'on n'avait pas les reins assez solides pour avoir 400 000 € ?

Madame Le Maire :

Non ce n'est pas ça, c'est en lien avec le taux d'usure.

Pascal RAYSSAC :

Ah, d'accord.

Madame Le Maire :

Donc on avait l'habitude de consulter deux, trois partenaires financiers à chaque emprunt. Donc sur les partenaires financiers qu'on avait l'habitude de consulter, seul le Crédit Agricole nous a nous a fait une offre dans les délais qu'on avait fixé, voilà. Allez, on passe à la première délibération. Première délibération qui porte sur un certificat électronique pour la dématérialisation des actes. C'est Monsieur moineau qui va nous la présenter.

2023.01 Certificat électronique – Dématérialisation des actes.

Philippe MOINEAU :

Merci donc il s'agit du contrôle de légalité. Vous savez, c'est les actes que l'on prend et que l'on envoie la préfecture notamment pour un contrôle et cette procédure est dématérialisée depuis quelque temps. Donc c'est une transmission des actes par voie électronique sécurisée qui permet une efficacité dans l'administration de ces actes et il s'agit d'identifier les personnes responsables de la télétransmission de ces actes. Donc jusqu'ici, les personnes identifiées étaient les suivantes : Madame Valérie GIBIELLE, Madame Emmanuelle MESSI, Madame Christelle CAILLAU, ces deux dernières personnes, Emmanuelle MESSI et Christelle CAILLAU ont quitté la collectivité par voie de mutation. Et donc là, il s'agit pour sécuriser les choses d'identifier Madame Marion

HOURQUET, gestionnaire des ressources humaines, qui pourrait effectivement utiliser cette procédure dématérialisée.

Madame Le Maire :

Des remarques ? Christophe ! Ah pardon !

Interlocuteur inaudible sans micro

Philippe MOINEAU :

Deux ça permet de sécuriser.

Madame Le Maire :

Pour la continuité du service notamment. Christophe !

Jean-Christophe VIDAL :

Alors, mon intervention, ce n'est pas juste concernant cette dématérialisation des actes, c'est en fait au niveau des personnes qui sont parties donc on a les départs de Emmanuelle MESSI et Christelle CAILLAU. Et en fait, aujourd'hui, je vois que seulement Christelle CAILLAU a été remplacée comme gestionnaire des ressources humaines, c'est bien ça ? Donc aujourd'hui, nous n'avons pas de responsable des ressources humaines. C'était ma question.

Madame Le Maire :

Tu veux répondre Philippe ? C'est bientôt.

Philippe MOINEAU :

Donc le service des ressources humaines. Il y avait trois personnes, c'est-à-dire Emmanuelle MESSI qui était la responsable du service avec deux agents : Christelle CAILLAU et Marion HOURQUET donc, c'était trois personnes dont une chef de service. Il se trouve qu'il y en a deux qui ont fait valoir leur droit de mutation. Donc actuellement, il y a plus qu'une personne, mais c'est tout à fait provisoire puisque le recrutement de la future responsable du service ressources humaines a été lancé et cette personne va prendre ses fonctions au mois de mars.

Madame Le Maire :

Le 10 mars.

Philippe MOINEAU :

Le 10 mars, donc on va passer clairement quand même de trois personnes à deux personnes, ceci pour des raisons d'économie et de rigueur budgétaire notamment.

Madame Le Maire :

Oui, sachant que Christelle, voilà, avait une partie de son poste lié aux finances aussi. Donc nous allons accueillir notre nouvelle collègue le 10 mars. Puisque vous savez, aujourd'hui les recrutements ne sont pas si faciles, on a beaucoup de postes à pourvoir partout sur le département. Le lot et Garonne et moins compétitif que les départements côtiers, on va dire. Mais bon, on a eu la chance d'avoir des entretiens concluants. Donc je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

VOTE : 25 Pour. A l'unanimité.

2023.02 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Alors, on va passer maintenant à notre débat d'orientation budgétaire. Vous savez que la commune, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, est soumise à l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires en Assemblée qui comprend notamment les orientations envisagées avec les évolutions prévisionnelles des dépenses

et des recettes en fonctionnement et en investissement avec la présentation d'engagement pluriannuel et aussi les informations obligatoires relatives à la structure, à la gestion de l'encours de la dette. Alors, vous avez été destinataire d'un rapport établi par Madame Curie en fonction des orientations que nous allons vous proposer. Alors, comme vous le savez, les finances de la commune, bien sûr, dépendent non seulement d'un contexte national mais aussi d'un contexte international. Un contexte international compliqué, nous allons vraiment vivre une année, 2023 va être une année vraiment charnière, une année inédite pour la plupart des communes en lien avec une crise énergétique sans précédent. Alors déjà, nous avons des facteurs qui ont un impact sur l'évolution des prix en 2022, nous avons eu, après le COVID, une reprise de l'économie avec une forte demande au niveau de de notre économie et des pénuries, notamment de produits manufacturés qui était un lien avec l'arrêt un petit peu de la période COVID. Nous avons aussi le conflit majeur qui a éclaté en Ukraine et qui a un impact sur le prix des matières énergétiques. Excusez-moi, donc nous avons cette guerre en Ukraine qui a eu un impact énorme sur le prix des matières énergétiques et des denrées alimentaires. Donc en Europe, on a la hausse des prix à la consommation qui a augmenté pour atteindre 6,2 % de novembre à novembre en France et atteindre 10% sur la zone euro. Donc voilà, c'est un niveau d'inflation préoccupant, jamais connu depuis des années 70 et qui impacte fortement le budget de la collectivité. Au niveau international toujours donc, nous avons l'ensemble des banques centrales pour lutter contre l'inflation justement, pour la canaliser, qui ont relevé les taux directeurs. Et cette hausse des taux, en plus d'une réfaction de l'emprunt avec le taux d'usure. Vous le voyez impacte aussi fortement les entreprises et les collectivités locales puisqu'il y a une hausse progressive, maintenant, du coût des emprunts bancaires. Donc nous l'avons vu nous aussi au niveau de la commune avec un emprunt à plus de 3% alors que nous avions en moyenne des emprunts à moins de 2 % et à 2 % sur la totalité de nos emprunts. Au niveau national, nous avons une tension sur les prix des matières premières qui s'est traduite donc par une augmentation continue sur toute l'année 2022, donc le taux d'inflation de novembre à novembre s'élève à 6,2 %, avec un pic au premier semestre 2023 et une petite décrue en suite qui est prévue. En 2024, les économistes prévoient un repli de l'inflation, même si les prix alimentaires mais aussi le prix des services demeurerait toutefois dynamique. Les économistes prévoient aussi que fin 2024 et fin 2025, l'inflation reviendrait à un taux de 2 %. C'est une prévision optimiste, mais nous faisons confiance à nos économistes. Au niveau du contexte national, donc on a enregistré un ralentissement marqué et une croissance de l'économie avec une croissance du PIB qui n'atteindrait en 2023 que 0,3 %. Donc on ne parle pas à ce stade de récession, même s'il faut quand même l'envisager, mais on n'en parle pas. Mais l'activité va être nettement ralentie, donc c'est vraiment une année charnière et une fois passé les pics de tension sur les prix des matières premières et sur l'approvisionnement en énergie, la phase de reprise s'amorcerait en 2024, mais avec un rythme modéré de 1,2 % en moyenne annuelle. La Loi de finances pour 2023 a prévu des mesures bien sûr, comme chaque année applicable aux collectivités en matière de fiscalité locale, il est prévu alors cela concerne l'agglomération d'Agen mais il est bon de le rappeler, la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (la CVAE) sur 2 ans avec une compensation par une fraction de TVA dont va bénéficier l'agglomération d'Agen. En matière de fiscalité, l'État a prévu et a fixé une hausse de 7,1% des bases du foncier bâti, la taxe foncière. Donc ça évidemment, c'est quelque chose qui va impacter nos concitoyens propriétaires bien sûr et l'actualisation des valeurs locatives, le chantier de l'actualisation des valeurs locatives est toujours annoncé mais toujours reporté, donc ce travail est reporté pour 2028. On voit ensuite comme mesure applicable aux collectivités, le coefficient de revalorisation des bases vous voyez le schéma donc il y avait une grande stabilité des prix, donc je rappelle que les bases sont en fonction de l'inflation. Donc on voit la stabilité des prix 2020, 2021 avec une hausse maîtrisée des bases, la hausse que nous avons connue cette année et

la forte hausse que nous allons connaître en 2023 à hauteur de 7,1 %. Il est prévu ensuite selon la Banque de France que l'inflation diminuant, l'augmentation des bases pourrait atteindre 4 %, puis 2 % de 2024 à 2026. Je ne m'attarde pas. Alors au niveau des dotations de l'Etat, il a été fait des annonces avec une enveloppe globale qui a été augmentée notamment pour la dotation de solidarité rurale. Cette année, alors que chaque année nous subissons un écrêtement, nous aurons une dotation forfaitaire de l'Etat qui ne sera pas écrêtée et nous aurons certainement peut-être un petit impact de dotation de solidarité rurale, mais on ne l'a pas prévu dans la perspective budgétaire, comme on ne l'a pas encore, on n'a pas encore plus d'informations. Donc ça fait au moins 13 ans que nous n'avons pas été écrêtés, je rappelle qu'en quelques années nous avons perdu plus de 200 000 € de dotation globale de fonctionnement de l'Etat. Ensuite on se rapproche un petit peu de nous, au niveau de l'agglomération, avec dans le cadre du pacte financier qui a été signé en 2021, l'agglomération d'Agen en 2023 a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes, de ne pas mettre à contribution les communes membres. C'est-à-dire qu'elle a maintenu le résiduel de dotation de solidarité communautaire qui nous reste, je rappelle 59 000 € alors que nous avons 131 000 € de plus les autres années et le Fonds de solidarité territoriale est maintenu à 30 € par habitant et par an avec des critères, même un petit peu, assouplis pour que nous puissions les affecter à plus d'investissements. Donc je ne vais pas vous rappeler, bon, vous avez les principaux postes de dépenses et de recettes en fonctionnement de la collectivité : 011, 012, le chapitre 65, les produits, la fiscalité, la définition des ratios, les calculs des épargnes de gestion (épargne brute, épargne nette), les règles d'équilibre, sachant bien sûr que notre épargne brute doit servir à financer nos investissements. Il doit être basculé en section d'investissement en couvrant pleinement le remboursement du capital de la dette. Et nous allons passer maintenant à une photographie, un focus sur notre niveau d'épargne, nous sommes dans la rétrospective là, donc c'est une rétrospective, c'est la même que celle de l'an dernier. On voit nos niveaux d'épargne en baisse. Baisse, on va dire liée à une forte évolution des dépenses en fin de période, ce qui crée un petit effet ciseau dont on avait déjà parlé avec toutefois, alors ceci est dû il faut le souligner, à la faiblesse de notre niveau de recettes puisque les dépenses de fonctionnement qui atteignent en 2021 943 € par habitant, sont de 1043 € pour les autres communes de la même strate et le niveau de recette de 1 023 € par habitant est inférieur au montant par habitant pour nos catégories démographiques qui est de 1 196 € par habitant. Donc c'est vraiment notre budget qui est caractérisé par cette faiblesse de niveau de recettes. Nous dégageons toutefois en 2021, un taux d'épargne de 15 % et je rappelle que c'est un taux qui est extrêmement bon sachant que le taux d'épargne est considéré comme bon entre 8 et 15 % et que là nous sommes à 15 % soit au taquet de ce qui est considéré comme bon. Nous avons aussi eu un recours à l'emprunt de 800 000 € sans dégrader le ratio de désendettement qui est le nôtre. Donc ça, c'est une caractéristique aussi de notre gestion. Un faible niveau d'endettement et un ratio de désendettement qui est excellent. Donc on voit en 2021 l'emprunt de 400 000 € qui avait été réalisé. Au niveau des dépenses d'équipement qui s'élèvent à 4,9 millions d'euros sur la période. Donc on voit qu'on utilise les excédents pour financer les investissements, bien sûr, avec une de fort investissement en 2020. Et nous allons maintenant passer à la prospective 2022-2026. Donc la structure de nos recettes réelles de fonctionnement, vous la voyez dans ce camembert, donc on voit si on rajoute les contributions directes, on y ajoute l'attribution de compensation de l'agglomération et la dotation de solidarité communautaire, donc nous sommes déjà presque aux ¾ de nos recettes. Sachant que l'attribution de compensation, la dotation de solidarité, plus les dotations et les participations qui s'élèvent à 14 % sont fixes, c'est-à-dire il s'agit de 30% de recettes sur lesquelles nous n'avons aucune manœuvre. Donc on voit dans la structure de nos recettes, la seule manœuvre qu'il reste c'est la fiscalité. Nous avons une structure très rigide. Un focus sur la revalorisation dynamique des bases fiscales, donc là on voit le PIC sur 2023 de la revalorisation à hauteur de 7,1 % avec la

stabilisation ensuite prévue selon la Banque de France, bien sûr. Donc, on anticipe à la hausse jusqu'à mi-mandat, compte tenu des prévisions d'inflation actuelles par prudence. On voit une hausse de la fiscalité directe sous cet effet, sachant je le rappelle que les taux communaux restent inchangés. Donc là on voit les montants correspondant sur la période, il y aurait une hausse de 588 000 € de produit fiscal supplémentaire. Au niveau de la fiscalité indirecte, là, on voit par contre une baisse. Il s'agit bien sûr d'une hypothèse prudente, notamment, au niveau du droit des droits de mutation à titre onéreux. Vous savez, ce sont les recettes que l'on perçoit lors des ventes et des achats, et nous avons connu une année 2022, je pense exceptionnelle, par prudence pour 2023 nous sommes revenus au niveau de 2019 dans la perspective. Sachant que pareil les ménages auront plus de difficultés à accéder au crédit notamment. Nous avons une hausse attendue de l'attribution de compensation de l'agglomération d'Agen 2022, puis une stabilité donc 2022 c'est dû au transfert de compétences, la compétence voirie je rappelle. Donc nous voyons en 2022 une hausse puis ensuite une stabilisation. Pour 2024 par prudence, nous avons supprimé la dotation de solidarité communautaire, d'où la baisse de 5,9 % puisqu'il avait été annoncé que cette recette allait être en Conseil communautaire, que cette recette allait être complètement supprimée pour nous. Elle est maintenue cette année à hauteur de 59 000 € mais on l'a supprimée en 2024. Donc la dotation forfaitaire de l'État toujours écartée bien sûr, sauf cette année, cette année en fonction des engagements qui ont été pris dans la Loi de Finances. On voit ensuite, elle est écartée parce que notre potentiel fiscal est supérieur à 85 % du potentiel fiscal moyen national. Donc, en 2023, pas d'écrêtement mais ensuite on reprend un écrêtement à peu près de 25 000 € par an pour avoir une dotation qui s'élèverait en 2026 à 166 000 €. Nous espérons fortement au niveau de la dotation de solidarité rurale, je vous le dis parce que notamment il y a un des facteurs qui va être appliqué c'est la longueur des voiries donc je pense qu'avec nos 107 km de voirie nous serions éligibles. L'État compense l'exonération de locaux industriels, donc du coup il n'y a pas d'impact puisqu'il a exonéré les entreprises au niveau de l'imposition des locaux industriels et il y a une compensation qui est prévue, ça s'élève à 387 000 euros. Donc, ensuite la hausse qui est appliquée, elle est fonction de l'inflation. Donc ça il n'y a pas d'impact, on voit une forte baisse des autres recettes en 2023, liées à des mouvements internes, alors je m'explique, on voit de 2022 à 2023 une baisse de 16,1 %, des autres recettes, c'est notamment dû au remboursement d'assurance statutaire puisque nous avons eu les départs d'agents qui étaient en maladie et ont bénéficié d'un remboursement d'une grande partie de leur rémunération par l'assurance statutaire des agents, voilà. Donc les départs occasionnent moins de dépenses et du coup moins de remboursement aussi. Au niveau des redevances d'occupation du domaine public, on a fait déjà un petit travail sur la tarification par exemple des revenus des salles. Mais la hausse va être à la marge tout de même. On a une stabilité aussi pour la cantine et les frais de portage de repas. Au niveau de la répartition des dépenses réelles de fonctionnement, donc on voit la charge que représente le personnel au sein de la commune puisqu'il est-il est fait le choix d'avoir des prestations en interne plutôt qu'en externe, je rappelle avec les services techniques en interne. Les charges à caractère général, qui représentent 22 % les autres charges donc leur personnel représente 67 % de nos charges. On va voir après, une hausse prononcée des charges à caractère général, bien sûr puisqu'avec l'inflation généralisée, nous avons nos charges à caractère général qui sont fortement impactées. Évidemment, avec le prix des fluides de de l'énergie, mais pas que, nous avons une forte hausse de tous nos contrats de maintenance. Il faut savoir que la moindre utilisation d'un logiciel métier nécessite des contrats de maintenance en face des prestations de services qui augmentent avec aussi une nouvelle délégation de service public de restauration scolaire. Voilà donc comme tout un chacun, nous subissons l'inflation généralisée avec une hausse des coûts prévue à 36,9 %. C'est pour cela qu'il y a un gros travail qui a été entrepris pour le budget 2023, vous le verrez au niveau de chaque service, de chaque poste, dans un contexte de structure de rigueur budgétaire, pour

maîtriser nos dépenses. Un petit zoom sur la facture énergétique, en 2023, les prix des marchés du gaz et de l'électricité sont plus de 10 fois supérieurs à ceux de 2020. Donc, heureusement pour nous, on ne multiplie pas notre facture par 10 parce que nous bénéficions de l'effet de notre groupement d'achat à l'échelle de nouvelle Aquitaine. Donc nous aurons pour 2023 une hausse limitée, c'est-à-dire que nous avons notre notre électricité multipliée par 2,3 et le prix de notre gaz naturel va passer de 18 € le mégawattheure à 80 € le mégawattheure. Alors, l'État a prévu un amortisseur électricité, il a prévu aussi un filet de sécurité mais nous ne rentrons pas dans les critères. L'amortisseur électricité par contre pourra bénéficier à la commune avec un mode de calcul un petit peu complexe. Il ne va s'appliquer que sur la part variable énergie, il ne va pas s'appliquer sur l'abonnement, sur le coût de l'acheminement, nous espérons recevoir entre 60 et 80 000 € grâce à cet amortisseur mais on ne pourra de toute façon en bénéficier qu'à la rentrée. Au niveau des charges du personnel, donc nous allons avoir une hausse de 2,4 % sur 2023 et ensuite une hausse limitée dans la prospective au seul effet du glissement vieillesse technicité. Donc je rappelle que le point d'indice a été revalorisé cette année à hauteur de 3,5 % et qu'il est prévu une nouvelle réévaluation à hauteur de 2,5 %. Il y aura aussi des remplacements de départ avec quatre postes pour sept vacants qui seront remplacés en 2023. Donc on peut aussi rappeler qu'on avait budgété plus de 4 millions d'euros au budget primitif sur 2022, que les 3,8 millions qui seront constatés, c'est justement dû au non remplacement immédiat de plusieurs postes, dont celui de Monsieur GIMET. Au niveau des autres charges de gestion courante, une relative stabilité avec le niveau global de subvention maintenue, subvention d'équilibre au CCAS fixé à 110 000 € dans nos prévisions de 2023-2026 avec toutefois, nous allons le voir, une dynamique des dépenses toujours supérieures à celle des recettes. C'est pour ça qu'il faudra peut-être encore aller au-delà dans notre travail au niveau des tarifs pour vraiment dynamiser un peu plus nos recettes. Donc le constat, bien sûr, différence entre les recettes et les dépenses, mais c'est un repli de notre épargne de gestion qui est constatée. Alors, on voit le bon niveau de l'épargne de 2022, la relative stabilité des recettes réelles avec le niveau de dépenses réelles de fonctionnement et qui tend évidemment vers un effet ciseau. Même si cet effet ciseau est vraiment limité grâce à l'effort qui a été fait au niveau des dépenses, je le répète. Et vous pourrez le constater un peu plus lors de l'adoption du budget. Notre capacité d'autofinancement nette diminue ainsi de plus de moitié dans cette perspective, on voit la dégradation de l'épargne 15,5 % en 2022 et 8,1% en 2023, donc 8,1% ça reste correct, on va dire mais on voit sur 2026, à ce rythme-là, un taux d'épargne qui ne devient pas bon à 6,6. Au niveau du recours à l'emprunt 200 000 €, du coup, notre ratio va être encore plus performant que ce qu'on avait prévu au départ avec un ratio de désendettement qui sera de 3,1 en 2023 puis 2,3 en 2026. Donc je rappelle ça c'est excellent. Au niveau de l'investissement, donc sur le tableau qui vous est présenté, on voit donc l'impact de l'effet ciseau entre guillemets, sur notre épargne nette, on la voit diminuer régulièrement ensuite de 2023 à 2026. Au niveau du FCTVA, les estimations sont liées aux investissements, vous le savez. Au niveau de la taxe d'urbanisme, les prévisions sont pessimistes entre guillemets puisqu'on table sur une difficulté accrue d'accéder à l'emprunt pour les particuliers et du coup moins d'autorisation d'urbanisme. Il faudra bien sûr pour chacun de nos investissements aller à la pêche de financements extérieurs et ça vraiment, je sais que Madame Curie y sera vigilante. Il nous faudra vraiment bénéficier d'un maximum de subventions pour tous nos investissements. Donc vous voyez 2026 265 000€ d'épargne, ce sont des prévisions, je le rappelle pessimistes. Sachant qu'au niveau de l'investissement, nous allons privilégier aussi des investissements qui vont permettre de maîtriser un petit peu la demande en énergie pour pouvoir avoir un impact sur notre facture énergétique. Donc l'impact sur le fonds de roulement, vous le voyez, nous avons un fonds de roulement en 2023 qui s'élèverait à 1,7 million d'euros, relativement stable jusqu'en 2026, un fonds de roulement bien sûr, qui nous permet, qui continue de nous permettre de fonctionner

correctement. Au niveau des investissements, financés bien sûr avec un renoncement du recours à l'emprunt en dehors des 200 000 € qu'on vient de voir. L'investissement sera bien sûr consacré à la voirie. Alors, il y a quelques projets de prévu comme la réfection de la rue Armand Fallières, les routes de Paradou, de la côte de la frégate, un investissement phare aussi on va lancer les études pour la réalisation de la passerelle du pont bleu, lancer les études pour la réalisation effective du pôle senior. Après il y aura des investissements de maintenance pour les bâtiments, notamment pour l'hôtel de ville vraiment, qui a connu des déboires et pour atteindre des économies d'énergie qui nous feront respecter le décret tertiaire. Des investissements fléchés à économies d'énergie en plus sur l'ensemble de nos bâtiments et des études complémentaires sur les silos avec aussi l'investissement de l'acquisition du site puisque je rappelle que nous ne sommes toujours pas propriétaires des silos. La réalisation de l'aire multisport à Saint-Ferréol derrière l'école, les jeux à l'écoquartier et des investissements de maintenance divers (informatique matériel, bâtiment). Donc en conclusion donc je rappelle que 2023 va être une année d'incertitude mais surtout une année où il va falloir faire le dos rond avec une perspective prudente. Il nous faudra appliquer une réelle maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, rechercher toujours des recettes supplémentaires et des subventions d'équipement en face de chaque investissement. Pas de recours complémentaire à l'emprunt avec un ratio d'endettement qui va demeurer bien en-deçà du niveau exigé de 12 ans pour le niveau d'alerte. Voilà donc c'est compliqué d'avoir une perspective budgétaire dans ce contexte, c'est une année charnière, vraiment. Donc je soumetts tout cela à vos remarques bien sûr.

Pascal RAYSSAC :

Bon, il y en aura plusieurs de toute manière et puis on fera ça au fur et à mesure. Je pense que c'est le point important ce soir. Alors plusieurs remarques. Évidemment, vous comprendrez bien que ce DOB ne nous convient qu'à moitié pour plusieurs raisons. D'abord Laurence, quand tu dis 2023 sera une année pénible, je suis d'accord avec toi, mais je pense qu'il n'y aura pas que. 2023. Dire que d'ici 2026 les choses se seront arrangées, je n'y crois pas une seule seconde. Ces affaires là que tu as pu citer tour à tour vont durer, on le sait. Les fluides, soyons bien conscients que l'embargo russe sur le gaz, même si je n'aime pas trop mélanger le problème international avec notre politique municipale, mais l'embargo russe je crois a démarré hier ou avant-hier et j'écoutais des économistes, comme tu le dis, qui disaient que de toute manière donc les fluides vont sûrement probablement encore augmenter. Donc je disais donc que moi je suis de nature plutôt optimiste, mais là j'avoue que je suis plutôt très réservé. Je pense qu'à la fois, vous avez raison de rester sur des prévisions pessimistes, il y a tout lieu de l'être, néanmoins, je pense qu'il va falloir trouver d'autres solutions parce qu'en fait on est resté sur un débat où effectivement on fait un constat ce soir et je pense qu'il sera urgent de trouver des solutions pour demain. Je pense que vous me donnerez votre avis si vous le voulez, mais je pense qu'il faut à l'avenir trouver d'autres solutions. Tu parlais Laurence d'aller chercher des financements, dynamiser nos recettes tu as dit, j'ai relevé, oui, mais quelle solution pour les dynamiser ? On n'aura pas plus de sous de l'État, on le sait très bien, pas plus de l'agglo. Je pense que tout ça c'est illusoire. Donc moi je m'inquiète un petit peu, je l'avoue et néanmoins, paradoxalement, vous allez dire il dit tout et son contraire, je pense qu'il faut continuer à investir, ne plus investir, ne plus embaucher serait une erreur à mon avis. Donc tout ça c'est facile évidemment, je vois même Curie qui m'observe, elle doit se dire mais il est fou celui-là, comment je vais faire ? Bon moi je reste persuadé qu'aujourd'hui de baisser les bras, ce serait mortifère pour nous, donc il faut continuer à travailler, il faut continuer à investir bien sûr raisonnablement. Concernant le personnel, je voudrais dire aussi une chose, c'est que tout à l'heure, Laurence tu disais, il est difficile de recruter. Alors cette problématique, on la retrouve dans tous les services publics pour une raison que vous connaissez, c'est qu'on ne paye pas les gens et que les meilleurs ils ne viennent pas pour 1 300 euros, ils

vont ailleurs. Aujourd'hui, un maçon dans le privé, c'est 2 500€, quand on lui annonce la couleur, il ne veut pas venir ici, donc ça aussi c'est un problème. Donc tu parlais du point d'indice qui va augmenter, moi je m'en réjouis. Effectivement, je le redis, c'est évidemment paradoxal parce que j'ai envie de dire, on a plus de sous et en même temps donc je ne sais pas où va être la ligne médiane là-dedans, comment on va pouvoir faire mais en tout cas, je pense qu'il va falloir sérieusement y réfléchir. Notre taux d'épargne effectivement a fondu vraiment, littéralement 450 000 € en un an, je crois, de mémoire, je trouve que c'est énorme et que là il va falloir vraiment s'affairer à stabiliser tout ça. L'effet ciseau arrive à grande vitesse et je pense qu'on a tous ici intérêt à l'éviter cet effet ciseau parce que 2026 je pense qu'on ne sera pas bon tout simplement. Alors comme d'autres, on est bien d'accord mais nous devons réfléchir, je pense vraiment, comment on va faire entrer des recettes à part l'impôt, tu l'as dit mais là c'est une grande question. Voilà.

Madame Le Maire :

Je vais commenter un petit peu, bien sûr ton constat il est réaliste. Après dynamiser nos recettes, on va être assez limité mais ça va être comment tirer un petit peu plus de revenus de nos bâtiments, faire installer des panneaux photovoltaïques. Puis, comme je le disais privilégier des travaux qui permettent vraiment de diminuer notre facture énergétique dans la mesure où aujourd'hui on l'a multiplié par 2,3 %, si on pouvait à la fin de l'année que ce soit beaucoup moins ce serait déjà pas mal quoi, mais on ne peut pas y échapper aujourd'hui, on ne peut pas reporter ce genre d'investissement à mon avis. Après, au niveau des salaires, il y a un travail qui est prévu avec le personnel sur le RIFSEPP sur le régime indemnitaire, évidemment on ne peut pas y déroger. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, c'est compliqué, c'est un peu plus compliqué qu'il y a quelques années de recruter. Christophe !

Christophe VIDAL :

Alors moi je vais commencer mon intervention par un constat qui m'a quand même fortement chagriné quand j'ai vu le Compte Administratif de l'agglo 2022 la semaine dernière. On se rend compte que l'Agglo s'est déchargée sur les municipalités, sur les mairies bon nombre de prestations dont elle avait la charge jusqu'il y a encore l'année dernière, soi-disant pour faire des économies, etc., etc. Donc elle s'est défaussée sur les communes de pas mal de prestations. De plus, elle a su créer la DSC aux communes qui en bénéficiaient donc bon pour Bon-Encontre entre 2020-2026 c'est moins 700 000 euros si je cumule, à chaque fois je cumule, c'est moins donc on additionne les moins forcément ça fait des moins donc moins 700 000 euros. Et le constat, c'est que l'épargne brute de l'Agglo entre 2021 et 2022, c'est plus 2 millions d'euros pour s'élever à 16 millions d'euros, plus 26,6%, ça ce sont les chiffres de l'agglo, je reprends ce qui a été écrit. Donc moi ça, ça me chagrine quoi, je ne comprends pas comment notre grande sœur ou je ne sais pas comment on peut l'appeler, qui est censée être un peu une coopérative pour toutes les communes, c'est à dire chacun finance et chacun profite des services, se décharge de ses services sur les communes qui en ont déjà pas mal pour elle dégager en fait de sacrés bénéfices quoi. Voilà donc ça, ça me désole, ça me désole et je ne comprends pas ça. Donc moi je fais appel aux Conseillers communautaires que vous êtes tous dans cette assemblée enfin certains dans cette Assemblée, moi je n'accepte pas ça, je suis désolé quand j'ai vu ces chiffres, ça m'a mis hors de moi, surtout quand on voit les chiffres, nos chiffres et qui à mon avis sont similaires dans les autres communes. Voilà donc moi c'est la première partie de mon intervention, ça me désole, et ça je ne l'accepte pas. Voilà que la coopérative qui sert à aider les communes, hein, c'est le but de l'Agglo au départ, d'une communauté commune, c'est ça, c'est qu'on mutualise les services et puis en fait on est là pour tous, gagner de l'argent ou en sortir des bénéfices ou en dépenser moins. Cette coopérative, elle est riche parce que c'est plus 26,6 %. Moi j'aurais bien aimé que ce soit le chiffre qu'on annonce à Bon-Encontre.

On est loin d'être dans ces taux-là, voilà. Donc, c'était ma première intervention alors ensuite, on constate bien sûr que Bon-Encontre, son épargne nette fond comme neige au soleil hein. Parce que si je reprends les chiffres antérieurs et je me suis permis de reprendre les prospectives que faisaient Monsieur GIMET, les chiffres il y a encore trois ou quatre ans, on va dire qu'entre 2018 et 2020, l'épargne nette, je parle de la commune, qui frôlait les 1 million d'euros par an. À partir de 2021, on a commencé à dégrader cette épargne nette en 2021, on était à 574KE. Bon 2022 il y a un petit regain je pense que peut-être c'est des restes à réaliser qui ont permis que cette épargne remonte et en fait on termine en 2026 à 266 KE, c'est-à-dire que sur une période de 8 ans, même pas de huit ans, hein, c'est-à-dire de six ans hein, si je prends 2020, on était à 967 KE, 2026 six ans après, on est à 266 K€ donc en gros on a divisé, allez un peu plus par 3 pas par 4 mais par 3. Donc ça c'est le premier constat donc Bon-Encontre dégrade son épargne brute donc et son épargne nette. Et l'agglomération de son côté fait des bénéfices record. Ensuite, je me suis amusé à faire un petit exercice de calcul, j'ai calculé parce que j'avoue qu'il faut que je m'habitue à la présentation de Madame CURIE, j'étais habitué à celle de Monsieur GIMET, donc je suis allé un peu chercher des chiffres que je n'avais pas et en fait sur chaque chiffre que je vais vous annoncer, j'ai fait le cumul 2022-2026 parce qu'à chaque fois plus, plus, moins, moins donc je fais le cumul, d'accord ! Malgré les chiffres catastrophiques qu'on annonce dans ce DOB, on constate quand même que la fiscalité augmente sur Bon-Encontre, on l'a vu, les bases 3,5 % 7,1%, 4% etc. Donc sur le cumul de la période ça représente 2,3 millions d'euros. Ça, ce sont des plus qui rentrent dans les caisses, c'est un cumul, j'ai pris vos chiffres et je les ai cumulés. Voilà, j'ai pris les chiffres qu'on m'a annoncé. Après de l'autre côté bien sûr, on perd de l'argent, alors l'écrêtement de l'allocation forfaitaire en gros c'est 180 KE sur la période, la perte de la DSC je suis remonté même jusqu'en 2020 bon j'ai été un peu généreux dans mes chiffres, c'est 700KE je l'ai annoncé tout à l'heure. Et par contre, là où on explose effectivement ce sont les hausses des charges à caractère général si on fait le cumul, c'est 1 827 000 €. Donc on se rend compte bien sûr que ce poste plombe nettement l'économie de la commune. Donc si on fait le bilan des plus et le moins sur ce que j'ai annoncé, on perd sur quatre ans 400 000 €, soit 100 000 € par an. Jusque-là, la fiscalité qui monte, les augmentations des charges à caractère général, la DSC, etc., on perd 100 000 € par an donc jusque-là on peut dire on peut l'amortir, voilà ça n'explique pas la chute de l'épargne nette. Alors après sur ces hausses à caractère général, alors comme tu l'as expliqué dans un contexte géopolitique très compliqué, Laurence, l'explosion de l'énergie, très bien, explosion de l'énergie, c'est explosion de l'énergie, tu l'as écrit (Page 18) prévisionnelle 228 000 euros entre 2022 et 2023, très bien donc ça ne justifie pas les 1 827 000 € sur 4 ans donc moi je voudrais savoir le reste des augmentations où est-ce qu'elle passe quoi en fait ? Aujourd'hui on se rend compte que c'est quoi nous plombe, c'est, bon si on fait les plus et les moins de ce que j'ai dit, on est à 100 000€, OK d'accord. Donc moi je voudrais qu'on m'explique un peu au niveau de l'énergie exactement, ça explose très bien, mais t'as parlé tout à l'heure d'amortisseur, enfin de boucliers tarifaires. Enfin d'amortisseurs où on récupérerait entre 60 et 80 000 €. Bon, j'ose espérer que la crise géopolitique ne va pas durer non plus éternellement, sinon personne ne va pouvoir vivre sur cette planète, donc à un moment donné l'énergie, elle va bien sûr baisser donc ça se compense 60 à 80 KE par an comme tu l'as annoncé sur 100 KE par an à peu près à 0, voilà. Alors par contre, ce qui nous plombe, c'est quand on regarde la hausse des charges du personnel sur l'exercice 2022 à 2026, on est en 967 000 € voilà donc, aujourd'hui, moi je fais un constat, c'est qu'au début du mandat donc vous avez certes respecté vos engagements hein, je comprends hein, vous êtes engagé, vous avez été élu sur un programme de campagne. Donc on a quand même embauché pas mal de personnes 4 ou 5 personnes en début de mandat. Aujourd'hui, quand je lis ce que vous avez expliqué tout à l'heure, on est plutôt à la baisse, c'est à dire que trois personnes on n'en met que deux on rebaisse, on rebaisse. Baisse donc forcément les services aux administrés vont baisser.

Mais par contre, force est de constater que c'est plus d'un million d'euros sur quatre ans, voilà. Alors, la conclusion de ça, vous avez dit que vous avez des leviers, alors j'aimerais bien qu'on m'explique les leviers concrètement, pas qu'on me dise, on va chercher des solutions, on va voir, on ne sait pas, on va chercher des pistes, ça très bien, mais moi ce que je constate aujourd'hui, c'est que la commune, l'épargne nette, elle fond comme neige au soleil et bien sûr la conséquence de ça, c'est quoi, c'est que notre fonds de roulement et ben lui aussi, il fond comme neige au soleil. Ce fonds de roulement, il était aux alentours de 4 millions d'euros, un peu plus de 4 millions d'euros en 2020. Je n'ai pas retrouvé le chiffre, mais bon, c'était à peu près 4 millions d'euros de mémoire. 2026 1,5 millions d'euros, donc en gros on a puisé dans le fonds de roulement, on a notre épargne nette qui diminue, donc on sait très bien que l'épargne nette c'est ce qui permet de réamorcer la pompe et de remettre l'argent dans le fonds de roulement, c'est-à-dire que notre fonds de roulement il a fondu l'épargne nette elle a fondue. Aujourd'hui, tu l'as dit à demi-mot ou ça a été dit à demi-mot ici pour ne pas heurter les esprits, le seul moyen de réamorcer la pompe, ce serait d'avoir recours à la fiscalité, la fiscalité, ça veut dire la hausse de la fiscalité. Mais moi je dis, cette fiscalité elle a déjà augmenté pour les Bon-Encontrais 3,5 % en 2022.

Madame Le Maire :

Mais il n'en est pas question.

Christophe VIDAL :

Non mais je connais ta réponse Laurence, ce n'est pas nous, c'est l'État. Ok d'accord très bien. En fait, le constat pour les Bon-Encontrais c'est que 3,5 %, 7,1 %, 4 % tout ça OK ce sont des bases mais en fait c'est de l'argent qui rentre dans les caisses. J'ai fait le calcul, je vous l'ai dit 2,3 millions d'euros, heureusement parce que si l'État n'avait pas augmenté les bases aujourd'hui, je pense qu'on n'aurait même pas de quoi éclairer cette salle. Donc d'un côté, les Bon-Encontrais ont souffert d'une hausse de leur fiscalité. Tu as écrit dans le bulletin municipal qu'à cause de la crise géopolitique, tu allais réduire les investissements, tu allais réduire les services. Mais malgré ça les Bon-Encontrais, ils payent plus d'impôts. Donc aujourd'hui, la contribution fiscale des Bon-Encontrais, elle explose parce qu'on leur fait payer plus d'impôts, on leur donne moins de services. Aujourd'hui si on paie des impôts c'est avoir des services, donc tu l'as dit dans ton bulletin municipal, je reprends ce que tu as dit, je n'invente rien là. Donc moi je ne peux pas cautionner que la contribution fiscale des Bon-Encontrais explose. Non, on ne peut pas donner moins de services aux Bon-Encontrais déjà qu'ils ont de moins en moins je trouve. Voilà on ne va pas parler des routes, on va pas parler des assainissements, on ne va pas parler des taxes d'ordures ménagères, enfin et cetera qui augmente et tout le reste quoi. Voilà donc moi, j'aimerais qu'aujourd'hui, vu les chiffres que vous avez annoncés, parce que j'ai fait un petit calcul, mais enfin ce sont les chiffres que vous avez annoncés, je n'ai rien inventé. On augmente les impôts, on réduit les services et malgré ça, on a l'épargne nette qui fond, le fonds de roulement qui fond, aussi donc à la fin, la conclusion, elle va être ce qu'elle doit être malheureusement, soit on appuie sur le bouton et on augmente les impôts soit Bon-Encontre, je suis inquiet comme l'a dit Pascal tout à l'heure, quoi, voilà. Donc j'aimerais aujourd'hui qu'on me donne des leviers, qu'est-ce que vous allez faire concrètement ? parce que voilà, la maîtrise des dépenses à caractère général explose mais on voit que ce n'est pas forcément l'énergie qui fait que ça explose, surtout que ça va être un peu amorti, les charges de personnel 1 million d'euros de plus, etc. quoi, voilà. Donc, qu'est-ce que vous allez proposer comme levier concrètement, aujourd'hui sachant que la contribution fiscale des Bon-Encontrais, elle explose. C'est ma conclusion. Elle explose.

Madame Le Maire :

Elle n'explose pas.

Christophe VIDAL :

Si elle explose parce que tu diminues les services et tu augmentes la fiscalité

Madame Le Maire :

7,1 % c'est fixe.

Christophe VIDAL :

Non mais 3,5 %, 7,1 %, 4% l'année prochaine et à chaque fois c'est plus à la fin, en bas à droite sur la page, c'est plus, plus. Donc si, la contribution fiscale des Bon-Encontrais elle explose parce que tu as annoncé qu'ils auraient moins de services, moins d'investissements, mais ils payent plus d'impôts. Je suis désolé, voilà c'est l'effet ciseau, on parlait de l'effet ciseau c'est qu'on paye plus, on a moins de service et on a moins d'investissement sur la commune, voilà. Ce que je regrette, donc qu'est-ce que vous allez proposer aujourd'hui là ? concrètement, voilà.

Madame Le Maire :

Je vais m'en expliquer. Magali !

Magali CHATOT :

Juste pour intervenir. Tu as fait une erreur de chiffres, tu as parlé de base fiscale.

Madame Le Maire :

Non, il n'a pas qu'une, il a fait beaucoup d'erreurs.

Magali CHATOT :

Ah voilà ! tu as parlé d'un million de recettes en plus sur les impôts, on est à 588 000 € de 2022 à 2026 (page 12). Ce qui permet de récupérer près de 588 000 € de produit fiscal sur l'ensemble de la période 2022-2026.

Christophe VIDAL :

Vous n'avez pas compris le calcul. Je vous l'explique.

Christian AMELING :

Ce n'est peut-être pas bien expliqué !

Christophe VIDAL :

Peut-être aussi je ne suis pas professeur, je suis désolé, toi tu le reçois même mieux expliquer que moi, je n'ai pas l'habitude d'expliquer.

Magali CHATOT :

Je ne suis pas ingénieur moi.

Christophe VIDAL :

Ce n'est pas le propos, ce n'est pas le propos, non, non, c'est pas du tout le propos, c'est pas du tout le propos. Voilà c'est déplacé à mon avis ton intervention hein, je suis désolé Magali, c'est déplacé. Alors moi je regarde 2022 d'accord, hein ? Je regarde ce que vous avez écrit rien que pour la fiscalité, on est en 2022, je gèle 3 666 000 €, OK. L'année suivante, 2023, 3 927 000 €, donc on fait plus 261 KE. Si je gèle encore en 2022, jusqu'en 2024, 4 084 000 €, je suis à plus 418 KE, donc si je continue comme ça cet exercice à la fin quand tu cumules 261, 418, 500 pour l'année 2025, 583 pour l'année 2026 le cumul, je suis désolé, c'est 1 762 000 € rien que pour le foncier plus après les autres charges bon que vous ajoutez là en tout j'ai fait le calcul, je suis désolé ça fait 2 300 000 euros bon voilà et j'ai fait ça pour tous, j'ai cumulé effectivement, si tu dis 3 666 000 € à 4 249 000 € oui d'accord, mais si tu cumules tous les ans, c'est plus, plus, plus voilà Et j'ai fait la même chose pour les dépenses, j'ai cumulé plus, plus voilà. Et c'est ça, c'est les chiffres. Bon après j'ai pu me tromper à 10 000 euros près peut-

être, mais pas de 1,5 millions à 500 000 quoi, voilà. J'espère avoir été clair dans l'explication.

Madame Le Maire :

C'est dommage qu'on n'ait pas eu tes chiffres avant comme ça on pourrait les étudier ensemble.

Christophe VIDAL :

Vous les avez, c'est vous qui me les avez donnés les chiffres, c'est vous qui me les avez donnés ! Vous avez ces chiffres !

Madame Le Maire :

Non, tu dis que tu as fait tes propres calculs !

Christophe VIDAL :

Mais non, non, les propres calculs, oui j'ai cumulé.

Madame Le Maire :

Avec les anciens documents. C'est ça ?

Christophe VIDAL :

Non, non, non, avec ça avec ça (page 12). Je vous ai dit mes chiffres, je peux les sortir.

Madame Le Maire :

En tout cas, il y a des choses qu'il ne faut pas ajouter, l'amortisseur d'électricité ce n'est que pour cette année. Ce n'est que pour cette année !

Christophe VIDAL :

Je ne l'ai pas ajouté, je ne l'ai pas pris en compte. J'ai dit que cela pourrait être amorti avec le fameux bouclier tarifaire qui n'est pas sûr d'être validé. Voilà, ça pourrait voilà.

Madame Le Maire :

Les charges à caractère général, mais c'est énorme l'impact qu'il y a sur certaines dépenses, on a le papier multiplié par 2. On est dans une administration. Donc ça c'est un poids, ça c'est un poids énorme dans le fonctionnement des services, un poids énorme donc il ne faut pas regarder que l'électricité. On le sait bien, tout a augmenté tout. Les produits d'entretien nécessaires à l'hygiène dans nos établissements scolaires, ça explosé, c'est un outil quotidien de nos agents. Je ne vais quand même pas faire une liste ! Mais les charges, ce sont des charges, les prix ne rebaisseront pas. Les prix ne redresseront pas. L'électricité à ce prix-là, c'est toutes les années suivantes qu'on l'aura.

Christophe VIDAL :

C'est ce que j'ai fait, c'est le calcul que j'ai fait de la page 18 quand je vous dis que la hausse des charges à caractère général, dont l'énergie de 228 KE, c'est vous qui l'avez écrit là, page 18, quand je fais la même somme, je gèle 2022 et je fais la somme plus, plus, plus tous les ans, j'arrive à 1 827 000 €. Oui, j'ai tout pris en compte, je n'ai pas que l'énergie, j'ai pris la hausse des charges à caractère général du tableau que vous avez mis page 18 donc je fais le cumul donc je reprends entre 2022 et 2023, c'est 461 000 €, entre 2022 et 2024 c'est 422, etc. Je fais la somme donc j'arrive à 1 827 000 euros donc j'ai bien tout pris en compte donc quand je fais la somme des plus des moins avec les 2 300 000 euros de hausse de la fiscalité. Avant de prendre en compte la hausse des charges du personnel, j'arrive à effectivement une perte sur quatre ans cumulés de 400 000 € ce que j'ai dit effectivement j'ai dit donc c'est 100 000 € par an par quatre ans c'est 400 000 €. Ça pourrait être effacé peut-être, si on bénéficie du fameux bouquet tarifaire amortisseur dont tu as parlé de l'ordre de 60 à 80KE, voilà donc en gros c'est

ça et sauf qu'après effectivement quand on rajoute les hausses des charges du personnel, c'est 967 000€ de plus. Donc oui j'ai bien tout pris en compte dans mes calculs. J'ai repris le tableau, j'ai bien tout pris en compte Laurence.

Madame Le Maire :

La hausse du personnel est limitée au glissement technicité vieillesse, c'est limité à ça. Philippe !

Philippe MOINEAU :

Un focus sur la partie personnel. D'abord pour dire qu'en 2022, entre le budget primitif, il avait été prévu au budget primitif plus de 4 millions d'euros en masse salariale on va certainement arriver à 3,8 millions, alors pourquoi ? Parce qu'il y a eu effectivement des remplacements qui ont été pour certains retardés et puis effectivement, des postes qui n'ont pas été remplacés. J'évoquais tout à l'heure, à titre d'exemple, celui des ressources humaines. Ensuite, on est sur un travail prospectif sur les 4 années qui viennent et comme dit Laurence, l'augmentation elle est calculée à effectif constant. Donc les plus 2,4 + 2,5 + 2,5 + 2,5 c'est une hypothèse à effectif constant et c'est simplement lié au fameux GVT Glissement Vieillesse Technicité, bon en gros l'augmentation du point quoi, l'augmentation du point d'indice sur une année. Je rappelle qu'il y a eu 3,5 % d'augmentation donc on ne peut pas forcément dire que les charges de personnel explosent, elles sont au contraire plutôt contenues et on est largement en deçà des prévisions initiales. Après il ne faut pas avoir un double discours, on ne peut pas dire que les services publics baissent et en même temps dire que la masse salariale explose. Enfin, je veux dire, il faut quand même garder une certaine logique. Le service public, il est assuré par des agents publics notamment et si on veut garder des services publics de qualité, si on veut maintenir le service public, il faut à mon avis maintenir le nombre de personnels. Donc l'hypothèse qui a été encore une fois prise là, c'est effectif constant, à la fois pour les fonctionnaires et pour les contractuels. Et c'est le prix à payer pour maintenir des services. Alors tu parles aussi de la baisse de services, bon moi je n'ai pas forcément constaté cette année qu'il y avait une baisse majeure des services. L'année prochaine on annonce une classe supplémentaire dans nos écoles, au niveau de de la crèche, au niveau des services techniques, au niveau de l'état civil, moi, il me semble que les services se maintiennent et le service rendu à la population ne baisse pas. Quand tu parles d'un million, tu as dit un million d'augmentation pour les ressources humaines, il va falloir qu'on m'explique là, parce que moi j'ai les chiffres ils sont têtus. Enfin j'ai lu effectivement le rapport, je ne vois pas où effectivement se cache ce un million d'euros supplémentaire.

Madame Le Maire :

En tout cas, moi qu'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit. On ne touchera pas là au taux, il n'est pas prévu de toucher à l'imposition au taux communal d'imposition de la taxe foncière pour la population. Sachant comme on l'a dit, que ça serait pour eux la double peine, double peine de l'inflation généralisée, des bases fiscales revalorisées et ce qui est pour nous un des leviers, il faut être responsable. Il faut qu'on assume nos responsabilités et il faut réduire la voilure. Je le répète, en termes d'investissement ajuster nos investissements, on ne pourra plus investir 2 millions d'euros en moyenne à peu près comme ça a été fait, ça c'est sûr. Et ensuite en termes de service, il faut y réfléchir, peut-être que dans le bureau du Maire ce n'est pas la peine de faire le ménage tous les 3 jours, voilà quand je parle de réduction de service, c'est comme ça que je l'entends. Et ce n'est certainement pas le service à la population !

Christophe VIDAL :

Alors pour répondre au sujet des services, moi personnellement je n'ai pas constaté une baisse des services mais j'ai juste lu le bulletin municipal. Donc tu as parlé Laurence, c'est écrit noir sur blanc, il fallait s'y attendre !

Madame Le Maire :

Pas les services à la population !

Christophe VIDAL :

Tu as écrit : « une baisse des investissements et des services » donc les gens ils ont compris qu'ils allaient avoir moins de services. Enfin c'est écrit comme ! c'est ce qu'a compris tout le monde. Enfin moi j'ai compris comme ça je demande aux autres comment vous l'avez interprété ? Voilà donc ce n'est pas moi qui dis, ce n'est pas un constat Philippe ! je n'ai pas dit les services ont baissé en 2022.

Madame Le Maire :

Pas des services à la population.

Christophe VIDAL :

Non je n'ai pas dit ça, cela a été écrit que les investissements allaient baisser, alors ça oui parce que vous avez annoncé dans toutes les réunions de quartier qu'on allait passer de 2 millions d'euros d'investissements de prévisionnels à 700 000 € par an, vous l'avez annoncé dans toutes les réunions de quartier et ça ce n'est pas moi qui l'invente. Voilà, c'est vous qui l'avez dit. Donc c'est écrit. Donc effectivement les Bon-Encontrais, ils sont très, très inquiets parce que d'un côté ils payent plus, et de l'autre côté on leur dit vous allez avoir moins de service. Voilà donc soit il faut éclaircir le sujet, mais je pense que tout le monde l'a compris comme ça. Ensuite pour les 967 000 € d'augmentation Philippe, je reprends le tableau, pardon pour les ressources humaines, on parle toujours. Je reprends le tableau page 20 et pareil je reprends 2022 à 2026 quand je fais le cumul entre les 3 807 000 euros annoncés en 2022 et les 4 200 000 € prévisions de 2026. Quand je fais le cumul, on frôle le 1 million d'euros, on est à 967 000 €, c'est de là dont je sors les chiffres Philippe. Voilà, je reprends vos chiffres que vous m'avez donné quoi. Alors effectivement moi ce que je dis c'est qu'on a des.

Madame Le Maire :

Il ne faut pas raisonner comme ça.

Christophe VIDAL :

Pardon ?

Madame Le Maire :

Je disais qu'il ne faut pas raisonner comme cela.

Christophe VIDAL :

Si enfin c'est un cumul, je veux dire sur une période, si c'est comme ça, c'est si tu payes un peu plus à chaque fois, si tu gèles une année l'augmentation sur quatre ans, c'est ça quoi ? Voilà, c'est le constat hein, c'est de l'argent que vous aurez moins dans les caisses, c'est à dire que pardon, si en 2022 on a les mêmes charges de personnel qu'en 2026, c'est zéro quoi bon là ce n'est pas le cas, donc forcément ça augmente. Les explications, vous les avez c'est « *inaudible* », l'augmentation du point d'indice, Ok ça je comprends. Mais en fait de l'autre côté ça augmente et les services quand on ne remplace pas les personnes (deux pour trois). Dans d'autres services, je pense, que vous allez faire la même chose pour réduire justement la voilure et limiter ces dépenses de personnel. Bon voilà, au bout d'un moment je pense que les gens ne vont pas se multiplier. Voilà et je vous dis les Bon-Encontrais, ils sont un peu inquiets voilà. C'est un constat, j'ai juste fait qu'analyser vos chiffres et après, comme je le dis encore celui

qui me désole c'est celui de l'agglomération voilà franchement l'agglomération s'en met plein les poches et nous on souffre.

Madame Le Maire :

Alors on va parler ! la situation de l'agglomération à aujourd'hui ne prend pas en compte l'ensemble des emprunts nécessaires pour la réalisation du pont de Camélat et l'impact que ça a sur le budget de l'agglomération, voilà, il faut raisonner en termes de prospective là aussi. Il faut que tu regardes ce qui est annoncé sur les années à venir pour l'agglomération.

Christophe VIDAL :

D'accord, mais alors, si je reprends les perspectives de l'Agglo de l'année d'avant, ils étaient très pessimistes et à chaque fois ils ressortent avec un million, un million et demi et cette année deux millions de plus. Donc ils font des prévisions très pessimistes parce que bon le jeu de Monsieur DIONIS, on le connaît depuis des années, il fait des prévisions alarmistes à l'Agglo pour mettre la pression à tous les maires de l'agglomération. Oui, il faut faire des efforts pour l'Agglo, sinon on va plus vous soutenir, etc. Et à la fin bon le constat il est là quoi Laurence, il nous sucre la DSC 700 000 € c'est énorme, voilà il nous a refilé une partie des prestations qu'ils avaient, forcément, ça va nous coûter de l'argent parce que, même si vous avez-vous êtes battus pour l'attribution de compensation, très bien mais ça ne va jamais compenser, on le sait parfaitement. Ça va coûter beaucoup plus cher que ça à la commune, donc forcément, d'un côté, nous notre épargne brute, si on compare avec celle de l'Agglo, elle fond, celle de l'Agglo, elle augmente et tous les ans ils font des prévisions alarmistes pour que tout le monde dise oui, oui, oui effectivement il faut sucrer la DSC et il faut tout refiler aux communes quoi. Et à la fin, on constate alors effectivement le pont de Camélat, l'échangeur, le stade ok mais bon, on ne peut pas non plus financer des choses sur le dos des communes quoi. Parce qu'aujourd'hui, l'Agglo se finance sur le dos des communes, nous on souffre là, on va tous pleurer parce qu'on ne va pas y arriver et derrière ? On fait quoi ? C'est ça le problème !

Madame Le Maire :

Après, il ne faut pas oublier que l'agglomération c'est étendu à des communes à caractère rural. Vous avez été favorable à l'extension à 44 communes. Il y a quand même une solidarité mécanique qui s'opère au sein des communes de l'agglomération, ce sont les communes urbaines qui financent, c'est comme l'Union européenne, qui finance en grande partie les investissements sur l'ensemble des communes.

Christophe VIDAL :

2022, ça s'est plutôt bien passé. Enfin voilà quoi.

Madame Le Maire :

Oui. En tout cas, moi j'alerte le coût annoncé pour le pont de Camélat, le barreau de Camélat et ce qu'on va connaître dans la réalité. Dans le contexte, aujourd'hui, l'agglomération n'a pas contracté ses emprunts, les taux vont être supérieurs, le coût des travaux va être supérieur. Moi, j'annonce des difficultés à venir, j'en suis certaine. En tout cas, la prospective, déjà, il faut la regarder sur plusieurs années. Tu verras que les ratios se dégradent rapidement.

Christophe VIDAL :

Enfin, les mêmes difficultés vont se rencontrer pour la commune de Bon-Encontre. Elle la rencontre déjà. Si ça augmente pour les autres, ça augmente pour nous aussi donc voilà quoi ça me ça me désole un peu quoi.

Madame Le Maire :

Nous, on n'a pas un tel chantier à réaliser, on ne s'est engagé dans un tel chantier, heureusement. C'est-à-dire nous, on a le pont bleu, ce n'est pas Camélat. Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Je voudrais juste m'adresser à Christophe mais puisqu'évidemment je suis conseiller communautaire. Pour le coup, là je rejoins vraiment Laurence, effectivement, moi en tout cas à mon grand regret. C'est vrai qu'on n'a jamais échangé là-dessus Laurence, je regrette et je ne comprends pas qu'effectivement, en tout cas, je pense que c'est un calcul, mais qu'on n'est pas intégré Camélat dans ces finances-là. Parce qu'évidemment, et nous c'est pareil, si on n'intègre pas plein de choses, ça va de suite faire des sous dans les caisses. Bon là je n'ai pas compris. Je pense que par contre, parallèlement, je rejoins un petit peu, en réalité ils sont un peu dans la même situation que nous, si réellement on regarde les choses en face. À nous de faire très attention et de peut-être ne pas faire non plus des chantiers pharaoniques comme lui il fait, à l'avenir, parce que je pense que Camélat on va en attendre parler longtemps. À un moment donné, ça va sortir quelque part Camélat, il va falloir le payer. Donc moi je suis effectivement tu trouves des sous dans les caisses de l'Agglo, je partage ton avis, on a voté contre les déchets verts. Enfin, tu suis ça un peu de près, ce sont des combats des fois qui sont vains, on le sait. Mais je ne pense pas qu'elle soit en si bonne santé que ça, voilà. Mais je te rejoins Christophe !

Christophe VIDAL :

C'est un parallèle à l'Agglo si tu veux, pour comparer les chiffres de l'Agglo annoncé au CA 2022 et les nôtres à côté. Voilà après la santé financière de l'Agglo, ça m'intéresse, mais aujourd'hui, nous on est conseillers municipaux à Bon-Encontre, quoi et voilà, c'est ça quoi. Alors Camélat pas Camélat, il fallait faire, il ne fallait pas faire, ça c'est un autre débat, c'est clair, mais bon voilà. Mais aujourd'hui moi je compare le CA 2022 de l'Agglo et le CA 2022 que vous allez nous présenter pour Bon-Encontre. Je pense que les chiffres ne vont pas être les mêmes quoi donc voilà c'est tout. Mais après l'Agglo fait ce qu'elle a à faire mais je redis encore que c'est toujours alarmiste parce que son Président on le connaît, pour essayer de justifier ses recoupes dans les budgets pour les communes, on le connaît.

Madame Le Maire :

Moi j'étais favorable à cet investissement, je pense qu'on a besoin de ce nouveau pont sur la Garonne effectivement. Par contre c'est vrai qu'entre la décision et le contexte où il va être réalisé, sachant qu'il y avait déjà 9 millions qui n'étaient pas financés dans le programme, à mon avis ça va être compliqué. Est-ce que vous voulez faire d'autres remarques ? Mais après chaque effort, chaque recette nouvelle qui ne sera pas prévu là, mais dont on bénéficiera cela permettra d'améliorer les résultats sur 2024, 2025, 2026 enfin j'espère. Je pense qu'on a des leviers, des leviers à étudier, peut-être qu'on fera des groupes de travail en commission des finances, pourquoi pas ! On pourra à mon avis avoir un impact positif sur ces chiffres, je l'espère. En tout cas, il vous a été présenté une prospective de prudence. Philippe !

Philippe MOINEAU :

Juste un commentaire peut être un commentaire final. Vous parliez de prévisions pessimistes, moi, je parlerais plutôt de prévision prudente. Ce n'est pas forcément un DOB pessimiste. L'exercice du DOB, ce n'est pas un exercice facile puisqu'il faut se projeter dans un contexte qui par nature est instable. Qui il y a un an et demi aurai prédit la guerre en Ukraine, l'augmentation exponentielle des fluides, une inflation à 6 à 7%, une revalorisation du point. Le DOB, c'est un exercice de prévision, on s'appuie sur des hypothèses et par définition, faut admettre que ces hypothèses seront fausses ou pas forcément les bonnes, quelques mois ou quelques années après. Ce qu'on peut retenir quand même, c'est qu'on a certes certains indicateurs qui se dégradent. Mais si

on regarde le verre à moitié plein, on peut dire quand même que la masse salariale est contenue sur la période 2022-2026, on pourrait dire aussi que la dette et le taux d'endettement reste quand même à des niveaux très faibles avec des taux tout à fait bons. Et puis quand même un niveau d'investissement qui reste quand même ambitieux, on est quand même sur un niveau d'investissement de 8 millions d'euros entre 2023 et 2026 et ce n'est pas à nul donc certes la voirie est un peu réduite. Mais on a quand même certaines ambitions. Voilà ce que je voulais dire donc ce n'est pas forcément des prévisions pessimistes mais ce sont des prévisions plutôt prudentes avec quand même des points forts et des points d'optimisme. Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Oui Philippe, j'entends ce que tu dis. Moi ce qui me dérange effectivement, ce n'est pas nul, tu as raison ce n'est pas nul 8 millions, encore faut-il que les choix dans la réduction de la voirie soient bien faits. Je ne te dis pas que je suis sûr de ce que je dis, mais tu vois par exemple, au jour d'aujourd'hui quand on voit ce qui se dessine, est-il prioritaire de conserver l'aire de jeu là-haut à Saint-Ferréol ? on a des routes à faire, toutes les routes sont dans un état catastrophique. Je ne t'affirme rien Christian !

Christian AMELING :

Elles ne sont pas en bon état.

Pascal RAYSSAC :

Elles ne sont vraiment pas en bon état et on sait que ça va nous coûter. Je pense que c'est un axe, il va falloir réfléchir énormément. Il va y avoir un investissement énorme sur les routes et pour ne pas dire majeur. Faut-il bien réfléchir ce projet sur les silos alors que moi-même j'étais d'accord avec ça, on est bien d'accord. Mais tu l'as dit, Le contexte bouge alors, effectivement, si l'histoire du silo, c'est demain de faire des bénéfices dessus puisqu'on en avait parlé finalement, pourquoi pas, on est bien d'accord. Mais tout ça, soyons très clairs là-dessus, soyons très clairs, je ne pense pas qu'on puisse se permettre de faire les mauvais choix, voilà.

Christian AMELING :

Je peux ?

Madame Le Maire :

Vas-y après Christophe.

Christian AMELING :

Oui, tu as raison, il ne faut pas qu'on fasse les mauvais choix. On a déjà quand même un peu réfléchi et ce que je vais te dire, je pense va te plaire. On avait parlé à un moment donné peut-être de remonter un service voirie, ça c'était un de mes fers de lance. J'ai fait plusieurs calculs, j'ai calculé sur des travaux qu'on a faits sur la commune, enfin qu'on a fait faire sur la commune et si on l'avait fait faire en voirie, sans compter bien entendu la paie du personnel, mais la paie du personnel, il faudra quand même les payer. On pouvait baisser de la moitié, voire un peu plus de tous ces travaux, donc faire de l'investissement supplémentaire au même prix pratiquement. Donc là on a lancé le recrutement, on a déjà vu quelques candidats d'un chef du bâtiment avec fléché bien entendu économie d'énergie et on va lancer le recrutement d'un chef de voirie.

Madame Le Maire :

Ce n'est pas acté encore !

Christian AMELING :

Moi j'y tiens. Il y a deux personnes qui sont déjà à la voirie, qui n'étaient pas spécialistes de la voirie, qui vont être envoyées en formation, ça s'est déjà avancé, donc de ce côté-

là, je pense qu'on a bien fléchi la possibilité de faire les routes, de refaire en partie les routes, surtout là où elles sont les plus abimées et disons, sans passer par des partenaires extérieurs.

Madame Le Maire :

Christophe !

Christophe VIDAL :

Juste je voudrais rebondir sur les investissements. Vous avez annoncé dans les chiffres 8,3 millions d'euros d'investissements. Je reviens sur la réunion de quartier, vous avez annoncé 700 000 € par an, donc le delta il est où là ? parce que c'est ce que vous avez annoncé là, j'ai assisté réunion de quartier. Donc là vous avez écrit 8,3 millions d'euros sur 2022-2026 donc là on cumule comme moi voilà, vous avez fait le même calcul que moi. Vous avez cumulé très bien, on est d'accord là-dessus mais aux réunions de quartier vous avez annoncé de manière un peu alarmiste 700 000 € par an quoi donc, qu'est-ce qu'on dit aux Bon-Encontrais ?

Madame Le Maire :

Ça incluait 2022.

Christophe VIDAL :

2022 ? oui, mais là quand je reprends les chiffres, on n'est jamais en dessous de 800 000 euros, on est à 1,5 million, etc. donc voilà.

Madame Le Maire :

Oui, mais à chaque fois qu'on a fait un budget quand on enlève les restes à réaliser, même si c'est 800 000 euros d'inscrits, ça fait 700 000 euros de réaliser.

Christophe VIDAL :

Je ne sais pas, je n'ai pas compris l'explication, je suis désolé, je n'ai pas compris. Qu'est-ce que ?

Madame Le Maire :

Quand on inscrit 800 000 € dans un budget, on sait pertinemment qu'on ne réalise jamais 100 % des travaux, donc voilà.

Christophe VIDAL :

Donc ça veut dire que les 8,3 millions d'euros sur les quatre ans, vous allez avoir un gros reste à réaliser quoi ? si je comprends bien !

Madame Le Maire :

Non mais non. Là, il y a 2022 dans les 8 millions.

Christophe VIDAL :

Oui, d'accord 3,9 millions ! et pour arriver après à 8,3 millions, c'est plus d'un million par an quoi ? voilà. Bon si vous voulez les Bon-Encontrais, ils sont inquiets quoi, parce que quand ils ont annoncé on va investir que 700 000 €, voilà quoi, c'est tout, c'est pour être cohérent par rapport à ce que vous annoncez quoi, c'est tout.

Madame Le Maire :

Oui, on descend à 848 000 euros en 2026 et là sur 2023 on a réussi à dégager 1 500 000 euros.

Christophe VIDAL :

Oui ? mais ce qu'on comprit les Bon-Encontrais en réunion de quartier, c'est que tous les ans ça va être 700 000 euros quoi pas 1,5 million etc. Ce que je vous dis c'est tout, c'est que les gens ils l'ont pris comme argent comptant.

Madame Le Maire :

Oui, mais il y a déjà un travail de fait. Il y a déjà un travail de fait pour augmenter l'épargne. Oui, Christian !

Christian AMELING :

Je voulais juste, tout à l'heure, je n'ai pas relevé ce que ce qu'a dit Pascal ? Tu as dit que l'aire de jeux en haut il faudrait peut-être réfléchir pour la faire ? Excusez-moi, je veux une petite précision parce que là on parle de chiffres tout ça, 700 000 € d'investissement, peu importe, peut-être, c'est peut-être moi qui ai dit qu'on aurait que 700 000 €, mais s'il faut je m'inscris en faux, ça n'a aucune importance et si on peut avoir plus, c'est tant mieux. Mais peu importe.

Madame Le Maire :

C'est moi c'était les chiffres qu'on avait.

Christian AMELING :

Tu parles de celle à côté de l'Église ? Qui va servir pour que les gosses de l'école puissent aller faire.

Pascal RAYSSAC :

Inaudible sans micro.

Christian AMELING :

Moi, je crois honnêtement Pascal, Pascal ! je te promets que moi j'ai des retours aussi et je vais te prouver que les retours sont positifs de la part de beaucoup de personnes qui amènent leurs enfants aux écoles et de la part de personnes qui ont des enfants et qui habitent par exemple en face du centre aéré, maintenant qu'on a fait le trottoir et tout ça pour y aller, je pense que c'est quelque chose qu'on avait prévu depuis longtemps, même avant ce mandat, et je pense que c'est honnêtement, c'est quelque chose qu'il faut faire et qui est dans la continuité des travaux qu'on a fait à l'école ici sur une autre école, pour que les gosses puissent faire du sport correctement.

Pascal RAYSSAC :

Je ne suis pas contre.

Christian AMELING :

Mais je sais bien que tu n'es pas contre, mais c'est un projet que moi personnellement on en parlera en commission des travaux que moi je défendrai bec et ongles.

Magali CHATOT :

Juste pour rebondir sur le City-Stade en haut. En fait, il y a un budget qui est quand même alloué à l'école de 9 à 10 000 € pour les déplacements à Canelles. Donc c'est quand même énorme, ça veut dire qu'on pourrait réduire ces coûts de fonctionnement, pas en période hivernale bien sûr, mais sur les périodes septembre, octobre et mars, avril, mai, juin, où là ils peuvent faire du sport au City stade sans faire de déplacement.

Madame Le Maire :

Et sans perdre du temps, effectivement, dans les transports. Christophe !

Christophe VIDAL :

Pour ce City, je suis désolé Pascal mais moi je le soutiendrai aussi, ça fait des années qu'on l'attend. Là, non parce que si vous voulez les gamins de Saint Ferréol et de tous les quartiers autour, ils en ont marre de prendre de leur vélo, de descendre par Paradou et de remonter par Paradou après avoir fait trois heures de sport. Voilà donc s'il vous

plaît alors Christian, j'appuierai ce City ne me sucrait pas le City là-bas parce que là ça va être, socialement ça va être compliqué quoi. Faut l'expliquer à tous les gamins qui sont là et qui jouent au ballon, qui râpent les ballons sur le goudron de la route, etc. Bon, on trouvera des leviers, je ne sais pas, on ne refera pas la route de la frégate, j'ai vu que c'était un investissement, tant pis, on le décalera. Bon, mais bon je fais un peu d'humour mais s'il vous plaît, ne me supprimez pas le City quoi.

Christian AMELING :

Pourquoi la route de la Frégate ?

Christophe VIDAL :

Ben je ne sais pas.

Madame Le Maire :

Donc on prend acte de ce débat et puis je vous remercie d'y avoir activement contribué.

Le Conseil Municipal prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

On passe au point suivant sur la subvention d'équipement Elior.

2023.03 Subvention d'équipement Elior.

Madame Le Maire :

Donc, en 2018, la commune a adhéré au groupement de commandes pour le service de restauration collective et le portage de repas à domicile dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes pour la gestion de la cuisine centrale d'Agen et la production de repas. Il est prévu dans l'article 9-2 frais de fonctionnement l'obligation pour les collectivités membres de participer aux frais de renouvellement des équipements de la cuisine centrale à hauteur de 0,12 € par repas. Donc, la commune a été appelée à verser la somme de 7637,96 € au titre de l'année 2022 à la collectivité coordonnatrice du groupement de commandes, la ville d'Agen. Donc il vous est proposé de procéder au paiement de ces frais d'équipement pour la somme de 7637,96 € et de vous rappeler que cette équipe m'offre à l'objet d'un amortissement sur cinq ans. Alors c'était quelque chose qui était automatique avant qui s'appliquait automatiquement et contractuellement. Et il nous a été demandé maintenant de le traiter en délibération de l'Assemblée. Voilà donc si vous vous souhaitez avoir des précisions sur ces frais d'investissement, il y a eu 56 728 € d'investissement à la cuisine centrale pour l'année 2022 qui correspondent à l'achat d'une hotte, une éplucheuse à légumes, un trancheur à côtelettes, un coupe-légumes, un chariot et des échelles d'enfournement. Est-ce que vous avez des remarques ? Christophe !

Christophe VIDAL :

Alors moi Elior je commence un peu en avoir marre parce que la délibération 2022-59 en 2022, on leur a quand même donné 7 101 € parce que les pauvres, ils avaient du mal à passer l'épreuve du COVID, d'accord, il a fallu venir à la rescousse tous, on a mis la main à la poche pour les sauver. Et là, aujourd'hui, ils font des investissements, alors ok, je prends acte que c'est écrit dans l'article de leur contrat, etc. Mais quand ils ont des difficultés il faut mettre la main à la poche, ils font des investissements comme en frais de fonctionnement encore 7 637 €. Moi, j'en ai un peu marre de financer Elior quoi. D'ailleurs c'est une société privée, il ne faut pas l'oublier. Elior si on regarde leur compte, à mon avis, ils font des bénéfices sinon il ne serait pas là quoi. Donc bon, moi ça me dérange donc on s'abstiendra sur cette délibération. J'en ai un peu marre de payer Elior quoi.

Madame Le Maire :

Il y a une petite confusion là on ne paye pas à Elios, on paye la ville d'Agén, et pas l'Agglo. Voilà ce n'est pas Elios qui est propriétaire de la cuisine centrale. Ce sont des investissements d'équipement, ce n'est pas Elios du tout qui profite. Enfin ça fait partie, ça fait partie du coup de l'équipement de la mise à niveau, toujours de l'équipement. Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Bon, Christophe a tout dit, je le rejoins point par point. Moi je n'ai toujours pas digéré effectivement cette histoire-là ou même si c'était convenu de faits qu'on paye là alors qu'ils n'ont pas fourni et je me permettrai même de rajouter c'est dégueulasse donc on va s'abstenir nous aussi voilà.

Madame Le Maire :

Donc je rappelle, ce n'est pas Elios le bénéficiaire, donc il y a un outil commun pour toutes les collectivités, c'est comme nous pour nos cuisines, on a besoin de matériel pour fonctionner et de renouveler régulièrement du matériel, donc c'est dans ce cadre-là que la commune contribue, comme toutes les autres, celles qui bénéficient du service à cet équipement. Voilà.

Pascal RAYSSAC :

Sur celle, sauf celles qui ont leur cantinière.

Madame Le Maire :

Oui, ce sont celles qui bénéficient du service. Donc je mets aux voix qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien. Je vous remercie.

VOTE : 18 Pour, 7 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Et puis dans la suite, Brigitte va nous parler de l'adhésion au nouveau groupement de commandes pour la gestion justement de la cuisine centrale d'Agén, la production de repas.

2023.04 Adhésion au groupement de commandes pour la gestion de la cuisine centrale d'Agén et la production de repas destinée à la restauration collective.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Merci Madame le Maire. Alors le marché actuel de production de repas destiné à la restauration collective, ainsi que le groupement de commandes concerné arrivent à échéance le 31 août 2023. Il avait été retenu en 2019. Ce nouveau groupement de commandes, dont la ville d'Agén est coordonnatrice, est constitué pour la gestion de la cuisine centrale et la production de repas destinée à la restauration collective à compter du 1^{er} septembre 2023. Un groupement de commandes paraît pertinent en raison de l'intérêt financier que représente la mutualisation des charges fixes et des prix de prestations plus compétitifs, eut égard aux volumes de repas achetés. La commune de Bon-Encontre commande environ 68 000 couverts par an, estimation calculée à partir des chiffres 2021 et 2022. Afin de pouvoir bénéficier de ce service et assurer un strict respect des normes sanitaires pour ses écoles et pour l'établissement d'accueil des jeunes enfants, la ville de Bon-Encontre souhaite adhérer à ce nouveau groupement. Le groupement de commande ainsi constitué, pourra passer en application des articles L.2113-6 à L.2113-7 du code de la commande publique, une consultation pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande pour ces prestations. Chaque membre assurera ensuite la responsabilité de l'exécution des prestations le concernant.

La constitution du groupement des commandes sera formalisée par une convention constitutive dont le projet se trouve en annexe 2 de la présente décision. Donc cette convention précise les modalités de fonctionnement du groupement, notamment les missions du coordonnateur la ville d'Agen et les engagements de chacun des membres en vue de la passation et de l'exécution du marché. Il y aura un comité de pilotage, un comité technique, une commission ad-hoc et une participation financière. Les frais de passation du marché sont répartis entre chaque membre du groupement. Les frais d'achat du renouvellement de matériel de la cuisine centrale sont répartis annuellement au prorata du nombre de couverts plafonnés à 0,12 € TTC par couvert. La durée de la convention est liée à la durée du marché de deux ans reconductibles deux fois par an, soit dans la limite d'une durée de quatre ans à compter du 1 septembre 2023. Considérants et références juridiques, vous les avez tous, je ne vais pas les relire. Je vous demande mes chers collègues, d'autoriser Madame le Maire à adhérer au groupement de commandes constitué pour la gestion de la cuisine centrale d'Agen et la production de repas destinés à la restauration collective. Approuver et signer la convention constitutive du groupement de commandes. Et je laisse Madame le Maire.

Madame Le Maire :

Je vous propose que la commune soit représentée au sein du comité de pilotage du groupement de commande par justement Brigitte TREY D'OUSTEAU en tant que représentante titulaire, et Anne PAILHORIE en tant que suppléante.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Merci Madame le Maire. Alors de dire que la ville de Bon-Encontre soit représentée à la commission ad hoc spécifique au groupement de commandes par Madame Brigitte TREY D'OUSTEAU, moi-même, représentant titulaire et Madame Anne PAILHORIE, représentant suppléant. Signer tout acte afférent au marché ou au groupement. Je vous remercie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire :

Alors, y a-t-il des remarques ? Simone !

Simone BARRAULT :

Moi, j'ai lu la convention. Alors j'espère que j'ai bien compris. J'ai cru comprendre que les membres de la commission ad hoc étaient choisis pour les collectivités territoriales par un représentant de leur commission d'appel d'offres. Article G.

Madame Le Maire :

Oui, tout à fait.

Interlocuteur inaudible sans micro

Madame Le Maire :

Oui, c'est vrai.

Simone BARRAULT :

Alors si nos représentants pour la commission ad-hoc doivent faire partie de la commission d'appel d'offres, il faudrait qu'on crée la commission appel d'offres, puisque nous n'avons pas.

Madame Le Maire :

Oui, tout à fait. Parce qu'aujourd'hui, il n'y a que moi car la commission d'appel d'offres est composée du Maire et de cinq membres.

Simone BARRAULT :

On ne l'a jamais passé en Conseil Municipal, souvent on en a parlé et on ne la jamais créée, donc je pense que sur la délibération, soit on installe la commission maintenant, soit on change les noms sur la délibération.

Madame Le Maire :

On ne peut pas composer légalement la commission d'appel d'offres maintenant. Il faut un délai de cinq jours d'envoi au Conseil.

Simone BARRAULT :

Alors sur la délibération pour la commission ad-hoc ?

Madame Le Maire :

Il n'y a que moi donc ce sera moi pour le moment et je vous proposerai qu'on change cela plus tard.

Simone BARRAULT :

Moi je propose que la commission appel d'offres, on puisse un jour la reconstituer.

Madame Le Maire :

Tout à fait c'est dans les tuyaux. Pascal !

Pascal RAYSSAC :

Oui simplement, je dirais dans la même veine que ce que je disais tout à l'heure par rapport au matériel, nous on va s'abstenir, j'en suis désolé, mais je suis très nostalgique de nos anciennes cuisinières et pour avoir encore discuté avec des Maires de communes voisines que tu connais, il y en a plus d'une. Je ne sais pas ça me laisse un petit peu rêveur, je dirais de voir ces communes voisines qui fonctionnent avec des cuisinières, cuisiniers. Et qui plus est, se permettent pour en avoir discuté pareil, c'est un petit peu travaillé ce que je vous dis, c'est que de proposer des repas à 1 € avec un marché court très court tout à fait local, des enfants qui ont des repas de qualité le midi, ce n'est pas le cas pour les nôtres, moi je peux vous le dire. Alors là aussi je mesure la difficulté, je ne suis pas non plus tout à fait perché, et voilà les cuisinières, le machin, le truc. Je comprends, mais par principe on va s'abstenir et je maintiens que ce sont peut-être des initiatives à réfléchir aussi. Je sais qu'on en est sorti, on était là à ce moment-là, ça a été un moment difficile etc., mais je me dis que si les voisins le font, pourquoi nous on ne peut pas le faire à Bon-Encontre.

Christian AMELING :

Peut-être qu'ils ont moins d'enfants.

Pascal RAYSSAC :

Peut-être aussi.

Interlocuteur inaudible sans micro.

Pascal RAYSSAC :

Parce qu'il est très important, parce que c'est vrai que ce qui ressort quand même et vous le savez toutes et tous, c'est que le repas des cantines est un repas très important pour les enfants. Beaucoup d'enfants malheureusement je dirais c'est leur seul vrai repas et ça c'est quelque chose de très important.

Madame Le Maire :

On y a mangé déjà deux fois cette année et bon les repas étaient très corrects. Ce qu'il y a c'est sûr aujourd'hui il y a de plus en plus d'enfants allergiques ou qui ont des soucis. En termes de responsabilité sur du personnel municipal, c'est beaucoup plus lourd qu'avant. Il suffit que l'aliment en ai touché un autre pour qu'il y ait des

complications. Bon c'est vrai que pour nous, c'est une assurance d'assurer une hygiène alimentaire parfaite avec un cahier des charges très draconien, il faut le dire. Voilà c'est vrai qu'en termes de sécurité c'est beaucoup plus confortable. Après nos investissements ont été aussi dimensionnés pour cette prestation. C'est vrai que faire à manger pour cinq cent enfants, ça devient vite industriel aussi. Après ça !

Pascal RAYSSAC :

Le collègue le fait, tu le sais, c'est le Département. Alors évidemment à une autre dimension, je ne fais que réfléchir, je n'affirme rien. Pardon !

Christian AMELING :

Tu sais bien qu'on ne peut pas revenir en arrière !

Pascal RAYSSAC :

Mais si Christian tu sais très bien qu'on peut. Allez Christian et tu peux encore un petit coup de rein, Christian encore.

Madame Le Maire :

Pas cette année ! Christophe !

Christophe VIDAL :

Oui donc là-dessus, moi je rejoins Pascal, je ne suis pas nostalgique mais enfin un peu aussi quoi aujourd'hui on peut être à se poser la question est-ce que c'est bien judicieux ? Alors peut-être pas aujourd'hui de renouveler ce contrat, mais dans un futur proche, parce que bon, moi je suis désolé je parle beaucoup avec des parents, j'ai un retour personnel avec des gamins. Franchement ce n'est pas terrible, pour ne pas dire ce n'est pas bon. Voilà, on a des communes voisines qui effectivement cuisinent sur place. Bon, le collègue cuisine sur place et je sais qu'au collège la Rocal on mange très bien pour pas aller plus loin, le centre aéré ils cuisinent sur place, c'est très bon, voilà donc je pense qu'il faut se poser la question quoi ? Voilà. Aujourd'hui vous parlez, y a eu le cas quand le Centre aéré était en travaux au niveau des cuisines et réfectoires, pendant une période ou deux, les enfants du centre sont allés, ont utilisé la restauration Elier via l'école de Saint-Ferréol bon, voilà les retours, c'est que voilà, c'était catastrophique. Ce sont des retours des gamins faut regarder, on peut y aller en tant qu'adulte, c'est bon, ce n'est pas bon. Et aujourd'hui bon voilà. Alors on ne va pas se poser la question aujourd'hui, mais dans un futur proche, on est tous dans les circuits courts, consommer sur place, cuisiner sur place. Voilà, alors c'est sûr.

Madame Le Maire :

Ça fait partie du cahier des charges.

Christophe VIDAL :

Non mais d'accord, mais Laurence, je suis désolé. Moi je vous le dis, vous avez beau dire, vous y êtes allés, c'est bon. Retour de tous les gamins, ce n'est pas bon.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Je peux rajouter quelque chose ?

Madame Le Maire :

Oui. Brigitte !

Christophe VIDAL :

C'est tout ! et on a des exemples très proches où ils arrivent à le faire. Voilà alors pas aujourd'hui, on ne va pas se poser la question aujourd'hui, mais bon c'est peut-être une démarche voilà c'est tout.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Je voudrais juste rajouter Christophe pour avoir assisté à la Commission des menus où il y a eu même les enfants invités de plusieurs écoles. Je peux te dire qu'on n'a pas eu ce même retour donc ! Ils ont dit des choses par rapport à des problèmes de grammage parce qu'il trouvait qu'il n'y en avait pas assez. On l'a demandé, ça a été voilà et on va recommencer à reconvoquer les enfants. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi, voilà.

Christophe VIDAL :

C'est ton avis, je ne le partage pas, moi c'est le mien et le retour de gamins aussi. Y a qu'à voir ce qui part à la poubelle à la fin du service.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Enfin il ne faut pas oublier quand même qu'il y a 125 repas sur Mitterrand et 255 repas répartis en trois services plus de 155 repas. Alors les cuisinières ça être quand même compliqué.

Christophe VIDAL :

Et combien il y en a au collège ? combien ils sont au collège ? ils sont 800 au centre aéré, ils sont 250 tous les jours. Enfin voilà, je ne dis pas aujourd'hui mais il faut se poser une réflexion.

Madame Le Maire :

Là il faut recruter.

Christophe VIDAL.

Il ne faut pas dire on a beaucoup de repas, on ne peut pas y arriver, si d'autres y arrivent, voilà mais bon.

Brigitte TREY D'OUSTEAU :

Enfin là les économies ça va peut-être changer !

Madame Le Maire :

Avant de donner la parole à Philippe, je tiens à signaler qu'à Saint-Ferréol, on y est allé manger plusieurs fois. Saint-Ferréol, il y a un taux de reste vraiment minimal, c'est-à-dire que les enfants mangent tout. D'ailleurs, moi je vous invite, je vous invite à venir manger les jours qui vous conviennent à la cantine.

Christophe VIDAL :

À l'improviste ?

Madame Le Maire :

Oui, bien sûr c'est le but.

Christophe VIDAL :

Vous n'allez pas dire préparer les repas pour les élus, ils vont venir, parce que bon on l'a tous fait.

Madame Le Maire :

Philippe et Pascal.

Philippe MOINEAU :

On a mené une démarche dans le but d'éviter le gaspillage alimentaire et pendant plusieurs mois, cette année et l'an passé, on a demandé aux enfants de noter, alors ce sont les enfants, ce ne sont pas les parents, les oui-dire, etc., ce sont les vrais enfants qui ont mangé le vrai repas. Non, mais c'est bien de dire et donc les enfants ont noté l'entrée, le plat et le dessert. Et je vais avec l'autorisation du Maire, je vais vous envoyer

les résultats, donc l'appréciation de tous les enfants qui ont mangé à la cantine sur plusieurs mois et vous verrez que ce n'est pas forcément si négatif qu'on pourrait le dire. Et par ailleurs, effectivement, ces enfants participent à la Commission des menus, donc font partie intégrante de la Commission des menus et influent sur les menus. Mais en tout cas, c'est intéressant ce travail-là, parce qu'alors vous le verrez, c'est un travail de moins copistes, tous les jours il y a 150 élèves qui ont bien aimés, moyennement aimé, les carottes râpées et que sais-je encore ou les saucisses lentilles. Enfin je ne suis pas un spécialiste. Mais en tout cas, je vous l'enverrai c'est quand même intéressant.

Christian AMELING :

On vote ?

Madame Le Maire :

Pascal !

Pascal RAYSSAC :

On est en avance ce soir. Même au RCBB ils pèlent les pommes de terre, vous le savez. Donc bon moi je dis que tout est faisable sur Bon-Encontre Mise à part ça et juste pour terminer sans débattre plus sur la qualité du repas. Où vont les déchets alimentaires ? Les fameux peu de déchets alimentaires ou vont-ils ?

Madame Le Maire :

C'est simple.

Philippe MOINEAU :

Parallèlement aux notes faites pour les entrées, plat, dessert, on mesure tous les jours la quantité des déchets. Ce qu'on n'arrive pas à discriminer, c'est la quantité de déchets qui est bio compostable et celle qui ne l'est pas. Néanmoins, en fonction du menu, on a une incidence directe sur le kilo de déchets. Donc ça on le mesure, je vous l'enverrai aussi, on mesure tous les jours, après tout ce qui est bio, enfin, tout ce qui est biodéchets est composté. Je parle des écoles du centre, enfin des écoles du bourg, je ne parle pas là-haut, tous les déchets sont compostés puisque on a fait une plateforme de compostage spécifique il y a quelques semaines. Au niveau des écoles, au niveau de la cuisine.

Christian AMELING :

On pourra penser à avoir des composteurs à Saint Ferréol ?

Madame Le Maire :

Il y a très peu de restes à Saint Ferréol !

Christian AMELING :

À côté du city park.

Madame Le Maire :

Très bien, on passe au vote. Donc pour l'adhésion au groupement de commande, je rappelle. Donc, qui s'abstient ? Très bien et qui est contre ? très bien.

VOTE : 18 Pour, 7 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF).

Écoutez, je vous remercie. On peut lever la séance.

Madame Le Maire :

Ah pardon ! nous avons une riche question diverse.

Isabelle FERRAND :

Une riche question diverse ! vous savez depuis des mois que nous sommes en pourparlers avec la ville de Reggio Emilia d'Émilie Romagne pour la signature d'un pacte de jumelage. Celui-ci sera signé très bientôt et je redonne la parole à Laurence afin qu'elle vous invite elle-même à cet événement.

Madame Le Maire :

Bien sûr, vous allez être invités. Je devais faire beaucoup de progrès, j'avoue « buongiorno ! » Vous allez recevoir un carton d'invitation par mail, ça sera un samedi matin, le samedi 25, vous serez invités à 9 h 30 à partager un petit déjeuner avec nos amis italiens et la population pourra participer à partir de 10h avec une signature prévue à 10 h 30. Donc je vous invite à venir échanger avec les élus de Reggio Emilia qui seront là. Merci Isabelle !

La séance est levée à 20 h 19.

Madame Le Maire,

Laurence LAMY



La Secrétaire de séance,

Jacqueline ANNETTE-OGIER